



Le Mans, le 12 juillet 2017

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Malgré les pluies des derniers jours, la situation demeure critique pour ce qui concerne les débits observés dans les rivières de la Sarthe.

Plusieurs bassins sont actuellement au seuil de l'alerte (Deux Fonds, Gée, Orne saosnoise, Vaudelle, Merdereau, Orthe, Dué, Narais, Sarthe amont, Braye, Anille, Orne champenoise, Rhonne, Roule-Crottes) ou d'alerte renforcée (Vègre, Veuve, Tusson).

Des **mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins versants**. Elles concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdit entre 8 h et 20 h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles...) ou une limitation des volumes autorisés (limitation des prélèvements agricoles à 60 % -alerte- ou 40 % -alerte renforcée- des volumes autorisés sur les bassins en alerte).

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur 2 bassins-versants : Aune et Loir**.

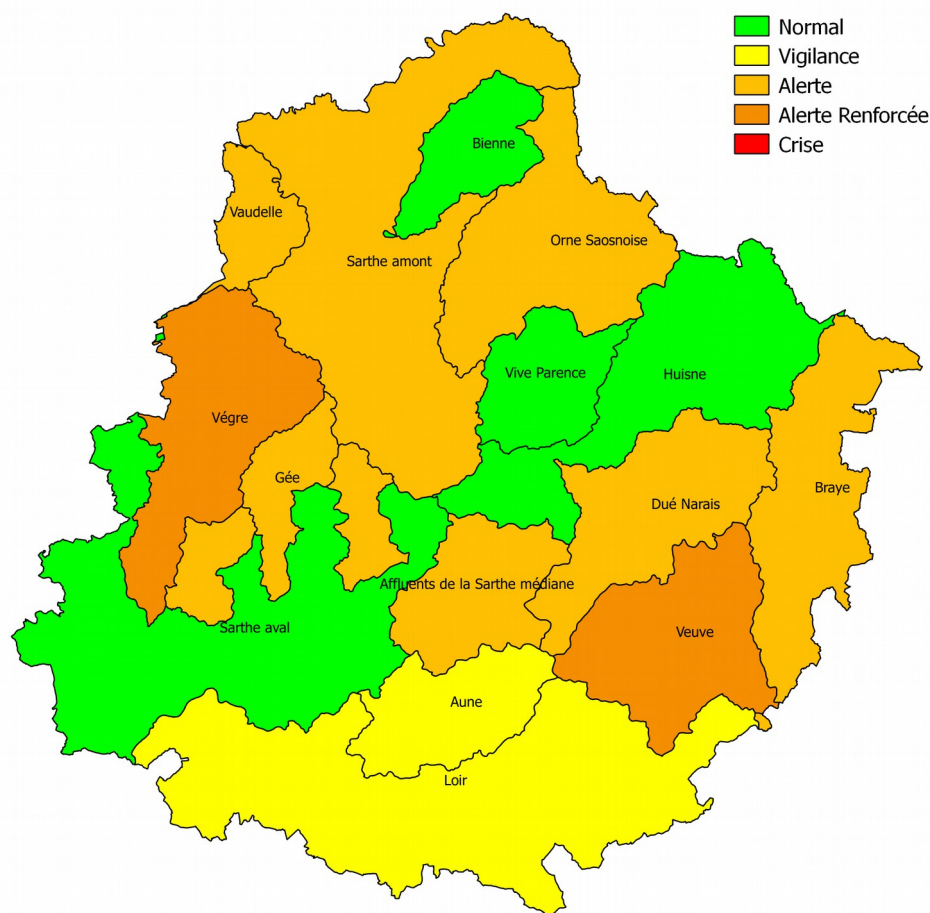
Il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.



PRÉFET
DE LA SARTHE

Situation au 12 juillet 2017 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011



Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

Communiqué de presse